

Fiduciaire Luxembourg Paris Genève sarl

LETTRE D'INFORMATION - avril 2004

Les cotisations sociales au Grand-Duché de Luxembourg

Après avoir abordé des sujets à caractère exclusivement fiscal dans nos précédentes lettres d'informations (le régime des SOPARFI, les opportunités fiscales liées à la détention par une société luxembourgeoise de biens immobiliers en France, le régime des Holdings 29, les nouvelles règles de TVA applicables à l'émission de factures...), nous avons décidé d'aborder cette fois la question des prélèvements sociaux, **pour rappeler la compétitivité remarquable du Grand Duché de Luxembourg** en la matière, ainsi que les règles de rattachement données par les textes européens.

A – Taux de cotisations en vigueur au Grand Duché de Luxembourg

Les taux de cotisations au Centre Commun de la Sécurité Sociale du Grand Duché de Luxembourg s'établissent comme suit :

Branche : employés privés*	Part employé	Part employeur
Assurance maladie	2,65 %	2,65 %
Assurance Pension	8 %	8 %
Assurance dépendance	1 %	-
Prestations familiales		1,7 %
Santé au travail		0,11 %
Accident du travail**		0,70 %**
TOTAL	11,65 %	13,16 %

(source : Centre Commun de la Sécurité Sociale)

* tableau à jour au 1^{er} fev. 2004

** branche : assurance, banque, bureau d'études et établissement à activité analogue

B- Qui cotise à la Sécurité Sociale du Grand Duché de Luxembourg ?

Avec les possibilités de mobilité offertes par les traités européens (Liberté de circulation, d'établissement...), il était important pour le législateur de doter l'Union Européenne de règles permettant notamment de prévoir quelle serait l'organisme de Sécurité Sociale applicable dans le cas de travailleurs migrants, itinérants, ou travaillant simultanément dans plusieurs pays. C'est l'idée qui a présidé à l'adoption du règlement 1408/71, dont l'objectif est **de fixer les règles de rattachements** aux différents organismes de sécurité sociale de l'Union Européenne.

Ces critères de rattachement sont obligatoires, en vertu du principe de la primauté du Droit Communautaire sur le Droit interne.

Fiduciaire Luxembourg Paris Genève Sarl

31, Val Sainte Croix

L-1371 Luxembourg

Tel : +352.26.25.61 Fax : +352.26.25.82.01

www.fiduciaire-lpg.lu ; contact@fiduciaire-lpg.lu

Fiduciaire d'Expertise-Comptable - RC Luxembourg B 84426 – Autorisation d'établissement n°96376

Matricule : 2001 2415 398 – LU 19030523 – Société à responsabilité limitée au capital de 20 000 EUR

Fiduciaire Luxembourg Paris Genève sarl

Ce règlement énonce le principe de l'unicité et de l'exclusivité de la législation applicable (art. 13). Autrement dit, aucun travailleur de l'Union Européenne ne peut simultanément cotiser à plusieurs systèmes de Sécurité Sociale.

De manière synthétique, on pourra résumer les cas où les **travailleurs européens seront rattachés au système luxembourgeois** de Sécurité Sociale comme suit :

1. Les salariés qui exercent leur activité de manière exclusive au Grand-Duché de Luxembourg.
2. Les salariés qui exercent leurs activités simultanément dans plusieurs états membres, dont le Luxembourg, et qui résident au Grand-Duché de Luxembourg
3. Les personnes qui exercent une activité salariée au Grand-Duché de Luxembourg, même s'ils exercent des activités non salariées dans d'autres pays de l'Union Européenne.
4. Les chauffeurs routiers employés par une société de transport luxembourgeoise, à moins que ceux-ci ne travaillent de manière prépondérante dans leur pays de résidence.

C- Conclusion

Le Grand Duché de Luxembourg offre une forte attractivité en matière sociale, avec des taux de cotisations très faibles en comparaison de ses voisins.

Cette attractivité sera renforcée par la compétitivité de la place de Luxembourg en matière d'imposition du revenu, avec des taux parmi les plus faibles d'Europe :

Place	pays	année de référence	Charge fiscale maximum (impôts sur le revenu et impôts analogues)
1 ^{er}	Luxembourg	2002	38,95 %
2 ^{ème}	Allemagne	2003	49,60 %
3 ^{ème}	Belgique	2001	56,60 %
4 ^{ème}	France	2002	59,30 %

(source : projet de Lo réforme fiscale 2002/ Ministère des Finances)

Fiduciaire Luxembourg Paris Genève Sarl

31, Val Sainte Croix

L-1371 Luxembourg

Tel : +352.26.25.61 Fax : +352.26.25.82.01

www.fiduciaire-lpg.lu ; contact@fiduciaire-lpg.lu

Fiduciaire d'Expertise-Comptable - RC Luxembourg B 84426 – Autorisation d'établissement n°96376

Matricule : 2001 2415 398 – LU 19030523 – Société à responsabilité limitée au capital de 20 000 EUR